

# La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la Place financière. Générant 35'600 emplois et contribuant à hauteur de 13 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce "cluster" unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Message du Président</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Le contexte conjoncturel</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Conditions-cadres</b>	<b>7</b>
	<b>1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine</b>	<b>7</b>
	<b>2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif</b>	<b>8</b>
	FINMA : monitoring des risques 2021 ; Volant anticyclique de fonds propres ; Garantie des dépôts, droit de l'insolvabilité, ségrégation des titres intermédiés ; Loi sur l'organisation de la Poste (LOP) ; Trusts de droit suisse ; Placements collectifs de capitaux (Réglementation européenne ; Limited Qualified Investor Fund (L-QIF) ; Autoréglementation de l'AMAS) ; La réglementation face à l'évolution technologique (Technologie des registres distribués (TRD) ; Loi sur l'identité électronique ; Cybersécurité) ; Réglementation et finance durable (Législation européenne ; Lignes directrices du Conseil fédéral pour le rapport climatique des grandes entreprises suisses ; Autres actions du Conseil fédéral et de l'Administration ; Circulaires "Publications" banques et assurances de la FINMA ; Communication de la FINMA sur la surveillance 05/2021 ; Recommandations de l'AMAS et de SSF ; Publications de l'ASB) ; Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Propositions législatives de l'UE ; Deuxième Rapport national sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ; Ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA) et Ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA))	
	<b>3. Pour une fiscalité attractive</b>	<b>15</b>
	<b>En Suisse</b>	
	Réforme de la Loi sur l'impôt anticipé ; Droit de timbre ; Initiative populaire "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital" (Initiative 99%)	
	<b>Au plan international</b>	
	Standard de l'OCDE pour l'échange automatique de renseignements (EAR) ; OCDE : fiscalité des entreprises	
	<b>4. Relations avec l'Union européenne</b>	<b>17</b>
	Accord institutionnel avec l'UE ; Equivalence boursière : mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse	
<b>4</b>	<b>Communication &amp; promotion</b>	<b>19</b>
	Relations avec les médias ; Finance durable : "Building Bridges"	
<b>5</b>	<b>Formation</b>	<b>23</b>
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier	
<b>6</b>	<b>Conseil</b>	<b>27</b>
<b>7</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>28</b>
<b>8</b>	<b>Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière</b>	<b>29</b>
<b>9</b>	<b>La place financière genevoise en chiffres</b>	<b>30</b>

35'600  
emplois

13%  
du PIB genevois

# 1

## Message du Président

### Une Place financière résiliente, ancrée dans l'économie

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des principaux développements intervenus, au cours des douze derniers mois, sur les dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Pour la deuxième année consécutive, 2021 aura été marquée par le Covid-19 et son impact sur l'économie suisse et genevoise. La pandémie a frappé certains secteurs plus que d'autres. Le domaine bancaire et financier fait partie des industries qui ont fait preuve d'une remarquable résilience.

L'enquête conjoncturelle 2021-2022 (cf. p. 5), réalisée par la FGPF, fournit un diagnostic réjouissant de la santé de ce secteur à Genève. Dans la gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières, les établissements bancaires et les gérants de fortune indépendants ont pu compter sur de solides apports nets de fonds. Cette tendance s'est confirmée lors de la publication des résultats annuels 2021. Ces apports nets de fonds proviennent largement d'une clientèle étrangère, ce qui démontre l'attractivité de la Place genevoise en comparaison internationale. Malgré un environnement concurrentiel exacerbé, la place financière helvétique est parvenue à conserver sa position de leader dans la gestion de fortune privée transfrontalière avec une part de marché de 25%, selon les chiffres publiés par le Boston Consulting Group.

Dans le cadre de la crise économique provoquée par la pandémie, les banques ont assumé leur rôle fondamental de pourvoyeuses de liquidités aux entreprises, en particulier par le biais des crédits COVID-19 cautionnés par la Confédération. Mais l'implication de la Place financière dans l'économie va plus loin. L'analyse d'impact macroéconomique publiée par BAK Economics le 23 novembre 2021 révèle que le secteur financier, au-delà de sa fonction de financement, constitue également un important facteur économique. En 2020, il a généré directement une valeur ajoutée brute de CHF 66,5 milliards, soit 10% de toute la performance économique suisse. De plus, 5% de l'ensemble des emplois en Suisse sont issus du secteur financier, ce qui représente plus de 200'000 collaboratrices et collaborateurs hautement qualifié.e.s.

A Genève, lors de la présentation du budget 2022 du canton, le Conseil d'Etat a d'ailleurs relevé la contribution

majeure de la Place financière, aux côtés d'autres activités économiques, aux recettes fiscales supplémentaires supérieures à CHF 1 milliard engrangées par le canton. A elle seule, l'industrie financière et ses 35'000 emplois représentent près de 13% du produit intérieur brut (PIB) genevois. Sa contribution additionnée à celle du négoce en matières premières dépasse 30% du PIB.

Cet optimisme exprimé dans les chiffres doit évidemment être tempéré par la guerre en Ukraine qui a éclaté le 24 février 2022. Cette situation géopolitique est génératrice d'incertitudes, mais il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact sur le secteur financier. Par le biais de l'Association suisse des banquiers (ASB), la Place financière a fermement condamné ce conflit et appuyé les sanctions prises par le Conseil fédéral (cf. p. 7). Au-delà des considérations économiques et juridiques, la Fondation Genève Place Financière tient à exprimer son soutien au peuple ukrainien et à saluer son courage face à cette agression.

#### L'attractivité fiscale au centre des préoccupations

D'une année à l'autre, la fiscalité nécessite une attention toute particulière, car elle exerce une influence considérable sur le pouvoir d'attraction de la place économique suisse. Sur le plan national, il faut tout d'abord se féliciter du rejet par une large majorité du peuple et des cantons de l'Initiative 99% (cf. p. 15). La réforme de l'impôt anticipé (cf. p. 15) revêt également une importance cruciale. Cette ponction représente un handicap majeur pour le marché des capitaux dans notre pays et, particulièrement, pour l'émission d'obligations vertes (les "Green Bonds"). Les chiffres sont éloquentes : au Luxembourg, près de 700 milliards d'euros d'obligations vertes ont déjà été émises. En Suisse, ce chiffre atteint péniblement les CHF 24 milliards. Il faut donc espérer que le 25 septembre 2022 le peuple helvétique comprendra que cette réforme est essentielle pour rapatrier sous nos latitudes des activités pourvoyeuses d'emplois et de recettes fiscales, qui, pour l'instant, profitent à des places concurrentes.

Sur le plan international, la réforme de l'imposition des entreprises élaborée sous l'égide de l'OCDE retient toute l'attention (cf. p. 16). Elle prévoit notamment l'introduction d'un taux minimum d'imposition de 15% dès 2024. La Suisse



**Yves MIRABAUD**  
Président

devra mettre les bouchées doubles pour intégrer dans les temps ce nouveau standard dans sa législation.

Si, en matière de fiscalité, certains signaux encourageants ne demandent plus qu'à être confirmés, le flou règne sur le front des relations bilatérales avec l'Union européenne (UE) depuis la rupture des négociations en vue d'un Accord-cadre le 26 mai 2021 (cf. p. 17). Le Conseil fédéral n'a présenté sa feuille de route que 9 mois plus tard, soit le 25 février 2022. Il n'est plus question d'un Accord-cadre, mais uniquement d'une approche sectorielle. Les questions institutionnelles entre la Suisse et l'UE devront donc être réglées au cas par cas. En l'état, le secteur bancaire et financier ne fait malheureusement pas partie des domaines à traiter en priorité. Pour la Place financière, l'accès au marché européen demeure crucial. Comme l'atteste l'enquête conjoncturelle 2021-2022 (cf. p. 5), les acteurs financiers n'avancent pas au même rythme que l'agenda politique. Des mesures ont déjà été prises par les intermédiaires financiers afin de développer leurs affaires sur sol européen, avec pour principale conséquence une augmentation des effectifs hors de Suisse. Dans ce dossier également, il ne tient qu'à nous de générer de la création de valeur sur notre sol.

#### **Coup d'accélérateur à l'innovation numérique et à la durabilité**

Dans le paysage bancaire et financier, des tendances lourdes se dégagent afin de pouvoir capitaliser sur la dynamique favorable amorcée en 2021 et continuer à générer de la croissance. Le Baromètre des banques publié par Ernst & Young en janvier 2022 met en lumière une priorité pour les établissements sondés, qui pourrait de prime abord sembler évidente : la clientèle. Pour 42% des banques, afin de préserver durablement leur capacité à générer de la valeur ajoutée, il convient de mettre l'accent sur l'acquisition, le développement et la fidélisation de cette clientèle. Ces trois piliers sont suivis de près par une meilleure compréhension des clients (38%) et par l'amélioration de l'expérience client (37%).

Sur le terrain, la FGPF constate que l'atteinte de ces objectifs passe notamment par la poursuite des investissements dans le numérique, avec un accent porté sur la cybersécurité (cf. p. 11), et par l'engagement en matière de durabilité (cf. pp. 12 et 20).

Sur ce dernier point, les statistiques publiées par Swiss Sustainable Finance (SSF) démontrent que la direction des flux financiers vers des activités plus vertes est en marche : le volume des placements durables effectués en Suisse a progressé de 30% entre 2020 et 2021 pour atteindre plus de CHF 1'980 milliards. Cette transition est l'affaire de tous : elle ne repose pas que sur le secteur financier. Les investisseurs privés et institutionnels ainsi que les autorités politiques, la société civile et le domaine académique ont aussi un rôle clé à jouer. Le succès rencontré par la seconde édition de "Building Bridges" (cf. p. 20) témoigne de cette prise de conscience collective. Une réglementation incitative et une définition commune au niveau international sont essentielles afin d'accélérer ce processus et éviter les risques de "greenwashing". L'Union européenne a été la première à émettre des standards de classification et de transparence pour les produits durables (cf. p. 12). En Suisse, on assiste à une forte implication des autorités fédérales et des associations professionnelles, qui œuvrent en faveur d'une autoréglementation (cf. p. 12).

En conclusion, il appartient à la Fondation Genève Place Financière de s'engager avec détermination pour un environnement favorable, permettant au secteur bancaire et financier d'assumer sa fonction de moteur pour l'économie (à travers les services de gestion de fortune et de crédits notamment) et dans l'économie (par le biais de la création d'emplois et de valeur ajoutée en Suisse). Dans cet exercice, la formation des collaboratrices et des collaborateurs, qu'elle soit de base, continue ou académique, devra être une priorité (cf. p. 23). En effet, de leurs compétences dépendra en particulier la capacité de la Place à répondre aux attentes légitimes de la clientèle en matière de numérisation et de finance durable.



**BEST MOVERS**

Close price	Day's change	Day's % change
21.80	0.43	+2.04
3.46	0.6	+17.31
56.80	21.25	+37.41
241.50	-2.50	-1.04
9.05	-6	-66.67
36.50	-7	-19.18
47.00	-7	-14.89
41.10	-6	-14.59
All-Share Index	-6	-12.74

**BIGGEST MOVERS**

Close price	Day's change
672	+10.42
334	+8.27
1774	+8.26
315	+7.19
114	-9.14
2245	-7.22
100	-6.82
1967	-5.34

**Petrol**



**Share Price**



**Share Price**



Company	Price	52 week High	52 week Low	% Chg	Div. Yield	Market Cap
Bank of America	21.80	30.00	15.00	+2.04	2.5%	\$100B
Apple	36.50	45.00	20.00	+17.31	0.5%	\$200B
Amazon	47.00	65.00	25.00	+37.41	0.5%	\$150B
Microsoft	41.10	55.00	25.00	-14.59	0.7%	\$250B
Google	241.50	300.00	150.00	-10.4	0.2%	\$400B

# 2

## Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise. Contribuant à hauteur de 13% au PIB cantonal genevois, le secteur bancaire compte 92 banques présentes à Genève, génératrices de plus de 17'000 emplois. A cela s'ajoutent plus de 500 gestionnaires indépendants, totalisant 3'000 emplois. La Place financière au sens large (banques, gestionnaires de fortune indépendants, assurances, fiduciaires etc.) génère plus de 35'000 emplois à haute valeur ajoutée.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2021-2022 fournissent un diagnostic réjouissant sur la santé de la place financière genevoise. La solidité de cette dernière lui a permis d'assurer son rôle fondamental durant la pandémie du coronavirus, à savoir celui de pourvoyeuse de crédits aux entreprises. Les banques suisses ont en effet octroyé environ 139'000 crédits pour un montant dépassant les CHF 17 milliards dans le cadre du programme des crédits Covid-19.

Le domaine bancaire et financier compte parmi les industries qui ont fait preuve d'une remarquable résilience durant la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19, avec un bénéfice net et des apports nets de fonds en augmentation.

Au premier semestre 2021, la majorité des établissements bancaires et des gérants de fortune indépendants ont vu leur bénéfice augmenter, avec pour plus d'un tiers d'entre eux une progression supérieure à 15%. Cette excellente performance économique conforte la stratégie de la Place genevoise qui repose sur la diversité des modèles d'affaires, des activités et des métiers. Après deux années marquées par la pandémie, l'impact du Covid-19 sur la marche des affaires est moins important au premier semestre 2021 en comparaison avec 2020, démontrant ainsi la capacité d'adaptation des intermédiaires financiers.

Dans la gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières, le dynamisme et la compétitivité de la Place financière sont confirmés par plusieurs indicateurs à la hausse. Tous les intermédiaires financiers ont étoffé leur masse sous gestion, en ligne avec des revenus en forte progression. La grande majorité a enregistré une augmentation de plus de 10%. Ceci constitue un signal fort en faveur de l'attractivité de la place financière genevoise. En y regardant de plus près, l'évolution de ces actifs résulte à

la fois de la bonne tenue des marchés boursiers ainsi que des fluctuations des apports et des retraits. En revanche, les effets de change n'ont eu que peu d'incidence.

Un autre signal fort de la solidité de la place financière genevoise est sans conteste la hausse des apports nets de fonds en 2021. Pour certaines catégories, les grandes banques et celles employant moins de 50 collaboratrices et collaborateurs en particulier, on peut parler d'apports nets record. Dans la période délicate engendrée par la pandémie, ceci témoigne de la confiance renouvelée envers la Place genevoise. Cette évolution positive résulte prioritairement d'une clientèle internationale. Les actifs sous gestion en provenance de la clientèle européenne sont en hausse et le Moyen-Orient demeure l'une des régions clés avec de solides apports. Sur ce terrain, les banques genevoises doivent rivaliser avec le monde entier. Or, les chiffres que publient régulièrement le Boston Consulting Group à propos des parts de marché dans la gestion de fortune privée transfrontalière soulignent l'importance de la Suisse dans ce secteur. Malgré un environnement concurrentiel exacerbé, la place financière suisse conserve sa position de leader avec une part de marché de 25%.





## **Pour que le secteur financier continue de jouer son rôle de moteur économique, une relance du dialogue avec l'UE et une fiscalité attractive doivent figurer en tête de l'agenda politique**

Que ce soit pour la gestion de fortune privée ou institutionnelle, l'accès au marché européen demeure une priorité stratégique pour maintenir les emplois, spécialement ceux du "front", sur sol helvétique. En effet, le Luxembourg continue d'être désigné comme la destination privilégiée en cas de transfert d'activités à l'étranger. Or, les intermédiaires financiers n'avancent pas au même rythme que l'agenda politique. Ils n'ont pas attendu un éventuel accord entre la Suisse et l'Union européenne (UE) pour prendre des mesures afin de développer leurs affaires sur sol européen. Ce faisant, ils ont davantage augmenté leurs effectifs hors de Suisse.

Il est donc crucial pour la Place financière que Berne entretienne des relations apaisées avec Bruxelles. Le pire des scénarios serait de voir s'instaurer un calme plat dans ce dialogue, qui conduirait à une érosion de la voie bilatérale. Le secteur bancaire et financier attend donc du Conseil fédéral qu'il adopte une vision dynamique de la question européenne, pour obtenir des avancées sur les nombreux dossiers essentiels pour la prospérité et l'emploi dans notre pays (cf. p. 17).

A l'instar des revenus, une brise d'optimisme souffle sur l'emploi bancaire et financier. A la question de savoir pour quelles raisons le nombre de collaboratrices et de collaborateurs a augmenté en 2021, les institutions sondées invoquent une croissance organique de leurs affaires. C'est le service "front" qui a bénéficié de la plus forte augmentation des effectifs en 2021. Les départements informatiques ne sont pas en reste et démontrent que les intermédiaires financiers ont continué leurs investissements dans l'innovation, en réponse à la digitalisation, et dans le renforcement de la cybersécurité.

Dans l'enquête conjoncturelle, les établissements bancaires et les gestionnaires de fortune indépendants accueillent ces résultats avec confiance et s'attendent à un bon cru pour 2022, même si les plus grands établissements expriment une certaine prudence sur la création d'emplois en Suisse comparativement à l'étranger. Cet optimisme repose à la fois sur l'attractivité de la Place financière et la solidité des établissements bancaires. Pour la première fois, la Suisse figure en tête du classement de la compétitivité publié par l'IMD et est considérée comme le pays le plus innovant en Europe dans un rapport de la Commission européenne. La Banque nationale suisse (BNS)

porte également un regard positif sur la situation des banques suisses dans son rapport annuel sur la stabilité financière. La banque centrale estime en effet qu'elles se sont montrées résilientes face à la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19.

Dans ce cadre, une analyse du marché immobilier a été présentée lors de la traditionnelle conférence de presse de la FGPF du 5 octobre 2021 (cf. p. 19). Cet indicateur clé de la santé genevoise a également réussi son examen de passage à travers la crise pandémique. En effet, les transitions énergétiques, digitales et démographiques constituent des tendances lourdes. L'immobilier en Suisse et en particulier à Genève se situe dans un cycle conjoncturel globalement dynamique, avec des nuances selon les segments. A Genève, la forte demande de logements est corrélée à un taux de vacance très faible. Concernant l'immobilier commercial, l'équation est plus hétérogène : les arcades, commerces et hôtels sont les secteurs les plus touchés. Dans ce contexte, le risque bancaire immobilier reste modéré en raison d'une politique prudente des établissements bancaires et d'un corset réglementaire serré.

L'enquête conjoncturelle 2021-2022 conduit à la conclusion suivante : la Place financière figure parmi les secteurs ayant le mieux résisté aux turbulences en 2021. La grande majorité des acteurs financiers anticipent une année 2022 sous de bons auspices, que ce soit en termes d'évolution du produit d'exploitation, des bénéfices, et des emplois. C'est donc une Place financière conquérante qui s'engage en faveur d'une transition vers un modèle économique plus durable (cf. p. 20) et qui se trouve en première ligne dans le cadre de la révolution numérique (cf. p. 11).

Cet optimisme exprimé dans l'enquête conjoncturelle 2021-2022 doit évidemment être tempéré par la guerre en Ukraine qui a éclaté le 24 février 2022. Il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact sur la Place financière. L'enquête conjoncturelle 2022-2023 donnera les premières indications à ce propos.



# 3

## Conditions-cadres

### 1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine

A travers l'Association suisse des banquiers (ASB), la Place financière a condamné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Elle soutient les sanctions édictées en application de la Loi sur les embargos et de l'Ordonnance du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral a repris le 28 février 2022, avec effet immédiat, les sanctions prononcées par l'Union européenne (UE) à l'encontre d'une liste de personnalités et d'entreprises. L'Ordonnance du Conseil fédéral a été complétée au fur et à mesure des décisions prises à Bruxelles.

Le catalogue des mesures est très large. Il comprend notamment le gel des avoirs des personnes physiques et des entités visées dans le texte de l'Ordonnance. Plus de 1'000 personnalités sont concernées.

L'ordonnance prévoit aussi une interdiction d'accepter des dépôts qui s'applique à des ressortissants russes ou à des personnes physiques résidant en Fédération de Russie. Cette interdiction touche également des banques et des entreprises établies en Russie. La mesure est applicable si la valeur totale des dépôts de la personne physique ou morale visée dépasse CHF 100'000.-.

Ce dispositif ne s'applique pas aux ressortissants suisses, aux ressortissants d'un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE) ou aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent en Suisse ou dans un Etat membre de l'EEE.

L'Ordonnance interdit également toute transaction avec une entreprise ou une entité sise en Fédération de Russie, à l'exception des opérations nécessaires à l'achat, l'importation ou le transport de certaines matières premières, telles que le pétrole ou le gaz naturel.

Le Conseil fédéral a également décidé d'exclure plusieurs banques russes du système international de paiement SWIFT à compter du 12 mars 2022.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est chargé de contrôler l'exécution de ces mesures. La violation des sanctions est punie pénalement en application de la Loi sur les embargos. La FINMA est également impliquée dans ce processus.



**Les banques suisses respectent strictement toutes les sanctions en vigueur. L'intégrité et la réputation sont des facteurs clés pour la Place financière**

# Conditions-cadres

## 2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

### ■ FINMA : Monitoring des risques 2021

Le 11 novembre 2021, la FINMA a publié son Monitoring des risques 2021. Comme l'année dernière, l'autorité de surveillance identifie les six risques principaux suivants : la faiblesse persistante des taux d'intérêts, une possible correction sur les marchés immobilier et hypothécaire, des défauts de paiement ou des corrections sur les prêts

aux entreprises et emprunts d'entreprises à l'étranger, les cyberattaques, la lutte contre le blanchiment d'argent et un accès difficile aux marchés étrangers. A l'exception des marchés immobilier et hypothécaire, pour lesquels la FINMA voit des risques accrus, les autres risques n'ont pas changé par rapport à l'année 2020.

### ■ Volant anticyclique de fonds propres

Le 26 janvier 2022, sur recommandation de la BNS, le Conseil fédéral a décidé de réactiver le volant anticyclique de fonds propres qu'il avait désactivé en raison de la pandémie. Il l'a fixé au maximum autorisé de 2,5% pour les crédits garantis par de l'immobilier résidentiel. Les banques ont jusqu'au 30 septembre 2022 pour satisfaire à ces exigences accrues, ce qui sera vérifié par la FINMA.

### ■ Garantie des dépôts - Droit de l'insolvabilité - Ségrégation des titres intermédiés

Le 17 décembre 2021, le Parlement fédéral a adopté la révision partielle de la loi sur les banques.

Le cœur de ce texte concerne la garantie des dépôts. Il prévoit que le délai fixé à esisuisse pour verser les fonds au liquidateur passera de 20 à 7 jours. Un autre délai de 7 jours s'appliquera au versement par le liquidateur du montant garanti aux déposants. Le mode de financement sera également modifié. En effet, au lieu des liquidités supplémentaires requises actuellement, les banques devront détenir en permanence, auprès d'un sous-dépositaire sûr, des titres de haute qualité aisément réalisables ou des espèces en francs suisses d'un montant correspondant à la moitié des contributions auxquelles elles sont tenues.

Alternativement, elles pourront accorder un prêt du même montant à l'organisme de garantie. Enfin, l'engagement maximal correspondra à 1,6% du total des dépôts garantis, mais à au moins CHF 6 milliards. Cela représente une hausse des contributions dues par les membres d'esisuisse d'environ CHF 1,3 milliard.

La réforme en question porte également sur deux autres domaines, à savoir, d'une part, le droit de l'insolvabilité en lien avec les plans d'assainissement et, d'autre part, l'obligation pour les banques de détenir séparément les titres des client.e.s et leurs propres titres (ségrégation). La nouvelle loi devrait entrer en vigueur en 2023.

## ■ Loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Le 20 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé le Message portant sur une révision partielle de la LOP. Pour lui, PostFinance devrait pouvoir accorder en toute autonomie des hypothèques et des crédits à des tiers. Par ailleurs, les conditions légales pour la privatisation de cette entité seront mises en place. Toutefois, pour le Conseil fédéral, la possibilité d'octroyer des crédits devrait intervenir avant la privatisation.

On rappellera ici que la Place financière a exprimé un avis défavorable à ce sujet. En effet, le fait d'imposer un nouvel acteur paraétatique dans un marché déjà hautement concurrentiel n'apporterait aucune amélioration. Dans un marché tel que celui de l'immobilier et des hypothèques, la connaissance du terrain est importante. A défaut, la prise de risque peut s'avérer démesurée. Or, la Poste n'a aujourd'hui aucune expérience ni compétence opérationnelle en matière de crédits. Cela représente donc un risque supplémentaire pour la Poste et, indirectement, pour l'Etat. Les contribuables devraient alors éponger les éventuelles pertes de PostFinance.

De plus, on assisterait à une distorsion de concurrence sur le marché romand dans la mesure où, contrairement à PostFinance, la BCGE et la BCV ne bénéficient plus de la garantie de l'Etat.

En outre, pour la Place financière, si le projet devait malgré tout aller de l'avant, il est impératif que la privatisation de PostFinance soit opérée de manière simultanée à l'ouverture du droit à l'octroi de crédits, et non pas en différé comme l'entend le Conseil fédéral.

En mars 2022, se montrant sensible à ces différents arguments, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a proposé de ne pas entrer en matière sur cette réforme, par 10 voix contre, 0 pour et 3 abstentions. La Commission des finances du Conseil des Etats lui a emboîté le pas. C'est encore au tour de la Commission des transports et des télécommunications (CTT). La plénière du Conseil des Etats devrait se prononcer à cet égard durant la session d'été 2022.



**La privatisation de PostFinance doit être opérée de manière simultanée à l'ouverture du droit à l'octroi de crédits**

## ■ Trusts de droit suisse

En janvier 2022, le Conseil fédéral a ouvert une consultation relative à l'introduction de l'institution du trust en droit suisse. Il reconnaît le besoin de ce nouvel outil de planification successorale et de préservation d'un patrimoine. L'objectif est d'offrir aux résident.e.s et aux entreprises suisses un véhicule juridique flexible, fiable et approprié pour la détention de leur patrimoine. Cet instrument pourrait en outre créer de nouvelles opportunités pour la Place financière, notamment pour la gestion de fortune. A cela s'ajoute qu'un trust de droit suisse permettra de ne pas dépendre de règles et de jurisprudences étrangères. De plus, la possibilité d'un règlement des différends par voie d'arbitrage assurera discrétion et compétence.

Malheureusement, les dispositions fiscales contenues dans le projet vont à l'encontre de son objectif et feraient fuir de nombreux constituants ou bénéficiaires de trusts résidant en Suisse. En effet, contre l'avis des cantons et de la branche, l'Administration fédérale des contributions (AFC) voudrait modifier la pratique actuelle et rendre les trusts irrévocables

discrétionnaires imposables comme des fondations lorsqu'au moins un bénéficiaire ou éventuellement le constituant est résident suisse. Cela conduirait à une triple imposition : droit de succession ou de donation lors de la constitution, impôt sur le bénéfice au sein de la structure, puis impôt sur le revenu lors d'une distribution. Ces nouvelles règles fiscales réduiraient à néant non seulement l'attractivité du nouveau trust de droit suisse, mais feraient aussi quitter la Suisse aux trustees, constituants et bénéficiaires de trusts de droit étranger. Le volet fiscal du projet doit donc impérativement être abandonné !

**Le projet d'introduction du trust en droit suisse manque sa cible en imposant un nouveau régime fiscal !**

## ■ Placements collectifs de capitaux

### Réglementation européenne

La Commission européenne a publié le 25 novembre 2021 une proposition de modification de la Directive AIFM. Les modifications visent en particulier à clarifier les règles de délégation, harmoniser les outils de gestion des liquidités, améliorer les données recueillies par le biais des rapports réglementaires, inclure les dépositaires centraux de titres dans la chaîne de conservation et, enfin, améliorer l'offre de services de dépositaire sur les marchés européens de petite taille. Ces textes sont actuellement entre les mains du Parlement et du Conseil européens pour examen. La question de la délégation se trouve au cœur des préoccupations des Asset Managers helvétiques.

**Dans le processus de modification de la Directive AIFM, la question de la délégation se trouve au cœur des préoccupations des Asset Managers helvétiques**

### Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)

En décembre 2021, le Parlement fédéral a adopté une modification de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) afin de créer une nouvelle catégorie de fonds d'investissement intitulée "Limited Qualified Investor Fund" (L-QIF). Ce véhicule de placement pourra être mis sur le marché sans autorisation de la FINMA. Cela permettra de réduire les coûts et la durée de la procédure de lancement de ces produits. Toutefois, ces fonds ne seront ouverts qu'aux investisseurs qualifiés et ne pourront pas être distribués dans l'Union européenne (UE), faute d'équivalence avec la Directive AIFM. L'entrée en vigueur de ce texte est prévue pour 2023.

### Autoréglementation de l'AMAS

Le 28 novembre 2021, l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) a publié un nouveau modèle de contrat de distribution, dont l'usage n'est toutefois pas obligatoire, mais qui vise à assurer une certaine uniformité des pratiques dans l'industrie. En 2021, l'AMAS a aussi rendu publiques les versions mises à jour de documents de fonds modèles (prospectus, contrat de fonds, règlement de placement, etc.).

En parallèle, la FINMA a reconnu comme standard minimal les directives révisées de l'AMAS en application de la LSFIn et de la LEFin : Règles de conduites, Directives pour les fonds immobiliers et Directives techniques dans différents domaines. Ces textes sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est à relever que le délai transitoire pour l'établissement d'une feuille d'information de base pour les instruments financiers au sens de la LSFIn a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par le Conseil fédéral.

## ■ La réglementation face à l'évolution technologique

### Technologie des registres distribués (TRD)

La nouvelle législation fédérale sur la TRD a été adoptée en 2020. Il s'agissait d'adapter le droit des papiers-valeurs afin de doter d'une base légale le négoce des droits au moyen de registres électroniques. Cela impliquait une modification du droit des titres intermédiés afin de préciser le lien avec la nouvelle catégorie de titres. La loi règle aussi la question de la revendication des cryptoactifs en cas de faillite. Enfin, les dispositions du droit bancaire sur l'insolvabilité des banques sont harmonisées avec les amendements apportés au droit général de l'insolvabilité et une nouvelle catégorie d'autorisation est créée dans le droit des infrastructures des marchés financiers pour les systèmes de négociation fondés sur la TRD.

Le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2021 les éléments permettant l'introduction de droits-valeurs inscrits sur une blockchain. Les autres éléments du projet de loi sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021, en même temps que les dispositions d'exécution prévues dans l'Ordonnance ad hoc.

En septembre 2021, la FINMA a accordé deux autorisations pour l'exploitation d'infrastructures des marchés financiers reposant sur la technologie TRD. La première autorisation concerne SIX Digital Exchange SA comme dépositaire central et la seconde a été octroyée à SDX Trading AG comme bourse.

En septembre 2021, la FINMA a aussi approuvé le premier crypto fonds de droit suisse, dans la catégorie des placements alternatifs présentant un risque particulier, dont la distribution est limitée à des investisseurs qualifiés.

### Loi sur l'identité électronique

Le 7 mars 2021, les citoyennes et les citoyens suisses ont refusé la Loi sur l'identité électronique à 64,4%. Tous les cantons s'y sont opposés. Ce texte instaurait le principe du partage des tâches entre l'Etat et des fournisseurs privés pour la fourniture et la gestion de l'e-ID.

En septembre 2021, le Conseil fédéral a lancé une consultation publique relative à la future e-ID. Trois options sont sur la table. La première consiste en une identité souveraine ou "autogérée" par son utilisateur. La seconde se fonde sur une infrastructure à clé publique, à l'instar de celle déjà utilisée pour sécuriser les passeports munis d'une puce, avec des données décentralisées. La troisième prévoit la mise en place d'un fournisseur d'identité central étatique.

Le 17 décembre 2021, sur la base de cette consultation, le Conseil fédéral a retenu la première variante. Les utilisateurs de l'e-ID devront, dans toute la mesure du possible, garder la maîtrise de leurs données. Un projet de loi sera mis en consultation à l'été 2022.

### Cybersécurité

En juillet 2021, la BNS et SIX ont lancé le réseau de communication Secure Swiss Finance Network (SSFN). Il devrait permettre d'augmenter la capacité de résistance du système financier face aux cyber-risques. Il s'adresse aux banques actives dans le trafic des paiements.

En janvier 2022, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur l'avant-projet de modification de la Loi sur la sécurité de l'information portant sur l'introduction d'une obligation de signaler au futur Centre national pour la cybersécurité (NCSC) les cyberattaques contre les infrastructures critiques. Selon ce texte, l'obligation de signalement s'appliquerait aussi aux banques, qui doivent d'ailleurs déjà indiquer certaines attaques à la FINMA.



**Grâce au réseau Secure Swiss Finance Network,  
la place financière suisse s'organise contre la  
menace croissante des cyberincidents**

## Réglementation et finance durable

### Législation européenne

Le 6 juillet 2021, la Commission européenne a publié plusieurs textes portant sur une nouvelle stratégie en matière de finance durable qui comporte six groupes de mesures. Elle a également édicté un Règlement établissant une norme de l'UE en matière d'obligations vertes ("Green bonds"), d'application facultative (EUGBS). Ce paquet comporte enfin un Acte délégué complétant l'art. 8 du Règlement sur la taxonomie, qui impose aux entreprises financières et non financières de fournir aux investisseurs des informations sur la performance environnementale de leurs actifs et de leurs activités économiques.



### Lignes directrices du Conseil fédéral pour le rapport climatique des grandes entreprises suisses

Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral des finances (DFF) en vue d'élaborer d'ici l'été 2022 un projet destiné à consultation en tenant compte des lignes directrices suivantes :

- Les sociétés ouvertes au public, les banques et les assurances à partir de 500 employé.e.s, dont le total du bilan dépasse CHF 20 millions ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 40 millions, seront tenues de publier un rapport sur les questions climatiques.
- Il est prévu que la mise en œuvre contraignante des recommandations de la "Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD)" intervienne à partir de 2024 pour l'exercice 2023, par le biais d'une ordonnance d'exécution séparée relative au contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables.

### Autres actions du Conseil fédéral et de l'Administration

Le 17 novembre 2021, le Gouvernement suisse a adopté un Rapport en réponse au Postulat Müller "Comment la Suisse peut-elle rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques?". A son avis, les mesures les plus efficaces sont celles qui visent explicitement à rendre les investissements respectueux du climat, comme les accords sectoriels conclus entre les différentes branches du secteur financier et la Confédération. En outre, une transparence accrue concernant les impacts climatiques positifs ou négatifs des investissements peut avoir un effet indirect positif sur le climat, car elle permet de prendre des décisions d'investissement mieux avisées. A cet égard, le Conseil fédéral se réfère au test de compatibilité climatique PACTA réalisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en 2020. Le prochain test PACTA se déroulera sur une base volontaire en 2022.

Parmi les mesures préconisées, le Conseil fédéral recommande aux acteurs de la Place financière de créer de la transparence dans tous les produits financiers et les portefeuilles des client.e.s à l'aide d'indicateurs de compatibilité climatique comparables et significatifs. Il invite également le secteur financier à adhérer à des alliances internationales "Net Zéro" et entend encourager la conclusion d'accords sectoriels à cette fin. Pour lutter contre l'écoblanchiment ("Greenwashing"), il souhaite en outre que des définitions uniformes de l'effet des placements sur le développement durable soient adoptées.

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF), en collaboration avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), de lui présenter jusqu'à fin 2022 un état de la mise en œuvre de ces mesures. Il a également mandaté le DFF, en collaboration avec le DETEC et la FINMA, de lui faire des propositions d'ici fin 2022 sur la manière dont le droit des marchés financiers pourrait être adapté, notamment en matière de transparence, pour éviter l'écoblanchiment.

De plus, il a décidé de poser les bases qui permettront à la Confédération d'émettre des emprunts verts ("Green bonds").

Enfin, depuis décembre 2021, un groupe de travail dirigé par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) travaille sur un score climatique permettant de démontrer dans quelle mesure les produits financiers sont alignés sur l'Accord de Paris. Une publication est prévue au mois de juin 2022.

### Circulaires "Publications" banques et assurances de la FINMA

Le 31 mai 2021, la FINMA a annoncé la révision de ses Circulaires "Publications" concernant les banques et les assurances. L'autorité de surveillance entend ainsi concrétiser sa pratique dans le domaine de la publication des risques financiers liés au climat.

Les établissements concernés seront tenus à l'avenir de décrire leurs principaux risques financiers liés au climat ainsi



## En comparant les objectifs des investisseurs avec les produits, les asset managers s'assurent que chaque investisseur reçoit le produit approprié conformément à ses objectifs de durabilité

que l'influence de ces risques sur leur stratégie commerciale, leur modèle d'affaires et leur planification financière. De même, ils devront publier leur processus visant à identifier, évaluer et gérer les risques financiers liés au climat ainsi que des données quantitatives sur ces risques. Enfin, ces établissements devront décrire les caractéristiques centrales de leur structure de gouvernance concernant les risques financiers liés au climat.

Ces Circulaires révisées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dans un premier temps, seules les grandes banques et entreprises d'assurance (catégories 1 et 2) sont concernées par le champ d'application de ces obligations. Ces nouvelles règles se fondent sur les recommandations de la "Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)".

### Communication de la FINMA sur la surveillance 05/2021

Le 3 novembre 2021, la FINMA a publié une Communication sur la surveillance consacrée à la prévention et à la lutte contre l'éco-blanchiment ("Greenwashing"). Ce document porte notamment sur l'information relative à la durabilité des placements collectifs de capitaux suisses, l'organisation des établissements qui gèrent des placements collectifs de capitaux en se référant à la durabilité et sur les règles de conduite au point de vente ("Point of sale").

### Recommandations de l'AMAS et de SSF

Le 26 novembre 2021, l'AMAS et Swiss Sustainable Finance (SSF) ont publié des recommandations concernant les exigences minimales de transparence pour les produits d'investissements durables. Elles poursuivent trois objectifs principaux à savoir, premièrement, une définition plus précise des différentes approches en matière d'investissement durable ainsi que des critères minimaux pour la mise en œuvre de ces approches. Elles visent en outre à définir les exigences minimales relatives à l'information des investisseurs sur les différentes approches et outils d'investissement. En dernier lieu, elles entendent expliquer quelles approches d'investissement durable répondent au mieux aux différents objectifs des investisseurs.

### Publications de l'ASB

En août 2021, l'Association suisse des banquiers (ASB), en collaboration avec le Boston Consulting Group, a publié une étude afin d'établir les besoins en financement pour atteindre la neutralité climatique en Suisse d'ici 2050. Le montant nécessaire est estimé à CHF 387,2 milliards. Une grande partie des investissements requis concerne les secteurs du transport routier et du bâtiment. D'après cette analyse, 83% de ce financement pourra être assuré par l'offre ordinaire des banques.

L'ASB est en train d'élaborer une autoréglementation dans le domaine de la finance durable, qui comprend trois parties : le conseil aux client.e.s en matière de gestion de fortune et en lien avec les crédits hypothécaires ainsi que la classification des produits. Ce dernier volet est développé en collaboration avec l'AMAS et SSF. L'ASB recommande aussi à ses membres d'adhérer aux initiatives sectorielles internationales "Net Zéro".



## ■ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

### Propositions législatives de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment

Le 20 juillet 2021, la Commission européenne a présenté des propositions législatives visant à renforcer les règles de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce paquet prévoit en particulier la création d'une nouvelle autorité de l'UE qui assurera la coordination des autorités nationales afin de faire en sorte que les règles de l'UE soient correctement et systématiquement appliquées par le secteur privé. Il est aussi question de la traçabilité des transferts de cryptoactifs. Enfin, un plafond de 10'000 euros sera instauré dans toute l'UE pour les paiements en espèces, étant précisé que les plafonds nationaux inférieurs à 10'000 euros pourront être maintenus.

Le paquet législatif sera examiné par le Parlement européen et le Conseil. La Commission souhaite que la future Autorité de lutte contre le blanchiment soit opérationnelle en 2024.

### Deuxième Rapport national sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le 29 octobre 2021, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) a publié son deuxième Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse. Ce document parvient à la conclusion que le risque considérable de blanchiment d'argent auquel la Suisse est exposée n'a pas fondamentalement évolué depuis 2015, date du Rapport précédent. En raison de la forte imbrication de la place financière suisse sur le plan international, celle-ci risque principalement d'être utilisée pour le blanchiment provenant d'infractions préalables commises à l'étranger.

Le Rapport fait état d'évolution dans trois domaines, soit les casinos en ligne (autorisés depuis 2019), le financement du terrorisme et les cryptoactifs. Il est également fait référence à l'amélioration des instruments législatifs et réglementaires depuis 2015.

### Ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA) et Ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative à une modification de l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA). Cette démarche fait suite à l'adoption par le Parlement en mars 2021 de la révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Les dispositions d'exécution prévues concernent notamment le système de communication des soupçons de blanchiment d'argent, l'introduction d'une obligation d'obtenir une autorisation pour acheter des métaux précieux usagés, la désignation du Bureau central du contrôle des métaux précieux comme nouvelle autorité de surveillance en matière de blanchiment d'argent et la transparence des associations présentant un risque accru de financement du terrorisme.

Ces diverses modifications impliquent également une adaptation de l'Ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA). L'autorité de surveillance a lancé en mars 2022 une consultation sur un texte qui vise en particulier à concrétiser l'obligation des intermédiaires financiers d'actualiser périodiquement les données des client.e.s, qui devra être prévue dans une directive interne.



# Conditions-cadres

## 3. Pour une fiscalité attractive

### ■ En Suisse

#### Réforme de la loi sur l'impôt anticipé

En décembre 2021, le Parlement fédéral a adopté la réforme de l'impôt anticipé prévoyant le maintien de cet impôt sur les intérêts des avoirs bancaires des personnes physiques en Suisse, mais de le supprimer sur tous les autres intérêts pour tous les investisseurs.

Cette réforme a pour but de revitaliser le marché suisse des capitaux, en lien notamment avec le financement de la transition énergétique. A l'heure actuelle, la grande majorité des obligations suisses sont émises à l'étranger afin d'éviter l'impôt anticipé. Sa suppression permettrait de rapatrier en Suisse les activités liées à ces opérations, avec les compétences y relatives. Dans le domaine des

obligations vertes ("Green bonds") notre pays accuse un retard considérable. Le Luxembourg compte plus de 1'000 Green bonds pour un volume total supérieur à 500 milliards d'euros. A fin mars 2022, seules 75 obligations durables étaient cotées à la bourse suisse pour un montant d'à peine CHF 24 milliards, étant précisé que près de la moitié d'entre elles a été émise à l'étranger.

Malheureusement, un référendum a été lancé contre cette loi et le peuple suisse sera amené à se prononcer à ce sujet le 25 septembre 2022. Toutes les associations économiques helvétiques s'engagent en faveur du "oui".



**Un OUI à la réforme de l'impôt anticipé permettra de revitaliser le marché suisse des capitaux, en lien notamment avec le financement de la transition énergétique !**

#### Droit de timbre

La Confédération prélève des droits de timbre sur l'émission de titres, sur le négoce de titres et sur les primes d'assurance, pour un montant total d'environ CHF 2 milliards par année. Ces impôts constituent un handicap pour la place financière suisse par rapport à ses principales concurrentes qui ne connaissent pas un tel prélèvement.

Pour remédier à ce désavantage compétitif, les Chambres fédérales se sont attelées dès 2009 à une réforme tentaculaire. Après un processus parlementaire sinueux, en juin 2021, le Parlement a finalement voté la suppression du droit de timbre d'émission. Le Parti socialiste a toutefois lancé un référendum contre ce texte. Le peuple s'est prononcé sur ce sujet le 13 février 2022. Il a malheureusement exprimé son refus par 62,7% de "non".

#### Initiative populaire "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (Initiative 99%)"

Le 26 septembre 2021, le peuple suisse a dit "non" à 65% à l'Initiative 99% et tous les cantons s'y sont opposés.

La Place financière a activement combattu cette initiative, déposée par la Jeunesse socialiste, qui entendait imposer à 150% les parts du revenu du capital dépassant un certain montant (non défini dans le libellé de l'initiative). Le texte ne précisait d'ailleurs pas ce qu'il fallait entendre par "parts du revenu du capital". Selon les initiants, cela devait porter sur les intérêts (y compris les loyers), les dividendes et les gains en capital. En clair, en cas d'acceptation, l'initiative aurait mis fin à l'imposition partielle des dividendes et aurait introduit un impôt sur les gains en capitaux privés.



## ■ Au plan international

### Standard de l'OCDE pour l'échange automatique de renseignements (EAR)

En janvier 2022, 121 Etats et territoires s'étaient engagés à mettre en œuvre le standard de l'OCDE pour l'échange automatique de renseignements (EAR). Les Etats-Unis ne participent pas à cette démarche, dans la mesure où FATCA n'oblige pas les banques américaines à analyser les structures juridiques en transparence. La Suisse a d'ores et déjà activé l'EAR avec 105 pays ou juridictions.

En mars 2022, l'OCDE a lancé une procédure de consultation pour revoir ce standard. Le but est d'améliorer les procédures de diligence et les résultats des déclarations, afin d'augmenter l'utilité des informations pour les administrations fiscales et de limiter, dans la mesure du possible, les charges pesant sur les intermédiaires financiers.

En parallèle, l'OCDE a mis en consultation un nouveau Cadre de déclaration des cryptoactifs (CARF), pour tenir compte du fait que ces derniers peuvent être transférés et détenus sans l'intervention d'intermédiaires financiers traditionnels. Selon ce CARF, les personnes et entités qui, à titre professionnel, fournissent des services d'échange de cryptoactifs contre d'autres cryptoactifs, ou contre des monnaies fiduciaires, doivent appliquer les procédures de diligence raisonnable pour identifier leurs client.e.s, puis déclarer les valeurs globales des échanges et des transferts pour ces client.e.s sur une base annuelle.

### OCDE : fiscalité des entreprises

Dans un premier temps, sur la base de sa feuille de route de mai 2019, l'OCDE a publié diverses propositions destinées à résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. Par la suite, le projet a été modifié de telle sorte à ce qu'il englobe les plus importantes sociétés multinationales au niveau mondial. L'approche se fonde sur deux piliers :

- **Premier pilier : "approche unifiée de l'OCDE"**

Ce volet prévoit une répartition équitable des droits d'imposer les bénéfices de multinationales implantées dans plusieurs pays. Les règles d'attribution des bénéfices seront ainsi modifiées en faveur des Etats où se trouvent les consommateurs de biens et de services. En échange, toutes les taxes unilatérales sur les services numériques devront être supprimées. Ce volet vise toutes les multinationales dont le chiffre d'affaires global dépasse les 20 milliards d'euros et dont le taux de profitabilité dépasse les 10%. Les secteurs de l'extraction (pétrole, gaz et mines) ainsi que les "services financiers réglementés" seront exclus.

- **Deuxième pilier : "Global Anti Base Erosion (GloBE)"**

Ce volet vise à introduire un taux minimum d'imposition de 15% afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition. Ces règles visent les multinationales dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 750 millions d'euros, y compris celles issues du domaine financier. L'assiette sera définie selon les règles de l'OCDE, appelées GloBE.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, un accord est intervenu sur les grands principes énoncés pour les deux piliers ainsi que sur le taux minimum de 15%. Une déclaration commune a été avalisée par 130 pays (chiffre qui est ensuite monté à 133 pays, puis 136), dont la Suisse.

En Suisse, afin de pouvoir respecter le délai de mise en œuvre fixé à 2024, le Conseil fédéral a décidé de passer une modification de la Constitution, ce qui lui permettra de promulguer une Ordonnance temporaire. Une loi sera ensuite élaborée pour remplacer cette Ordonnance. Un impôt supplémentaire sera perçu auprès des entreprises qui n'atteindraient pas un taux d'imposition effectif de 15% selon les règles GloBE. Cette ponction additionnelle sera perçue et conservée par les cantons, qui pourront prendre des mesures compensatoires pour maintenir l'attractivité de leur place économique. Le Conseil fédéral prévoit d'adopter le Message concernant la modification de la Constitution en juin 2022, dans la perspective d'une votation populaire en juin 2023.



# Conditions-cadres

## 4. Relations avec l'Union européenne

### ■ Accord institutionnel avec l'UE

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a annoncé qu'il n'entendait pas signer l'Accord-cadre négocié entre la Suisse et l'UE. Le Gouvernement a motivé cette décision unilatérale en indiquant qu'il restait des divergences substantielles sur des points centraux. Il s'agit en particulier des mesures d'accompagnement et de la Directive relative aux droits des citoyens de l'UE.

Peu après, le Conseil fédéral a décrit les grandes lignes de sa politique européenne. Il entend éliminer les divergences entre le droit suisse et le droit européen et instaurer un dialogue politique avec Bruxelles. Il a également pris la décision d'élaborer un Message dans le but de débloquer la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE ("Milliard de cohésion"). Ce Message a été publié le 11 août 2021. Les deux Chambres fédérales ont approuvé le versement de ce montant en octobre 2021.

Les conséquences négatives suite à l'abandon de l'Accord-cadre par le Conseil fédéral ne se sont pas faites attendre. L'UE n'a pas actualisé la reconnaissance mutuelle des produits de technologie médicale et elle a relégué la Suisse au rang d'Etat tiers dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe.

Le 25 février 2022, le Conseil fédéral a communiqué sa nouvelle stratégie en matière de politique européenne. Il exclut l'approche horizontale, telle que prévue dans l'Accord-cadre, et propose une approche sectorielle ou verticale. Celle-ci prévoit de régler les questions institutionnelles, notamment la reprise dynamique du droit et le règlement des différends, dans chacun des accords sectoriels. De plus, le Gouvernement est disposé à envisager une pérennisation de la contribution dite de cohésion. Parmi les domaines cités pour de futurs accords sectoriels, on trouve l'électricité, la sécurité alimentaire, la recherche, la santé et l'éducation, mais pas les services financiers.

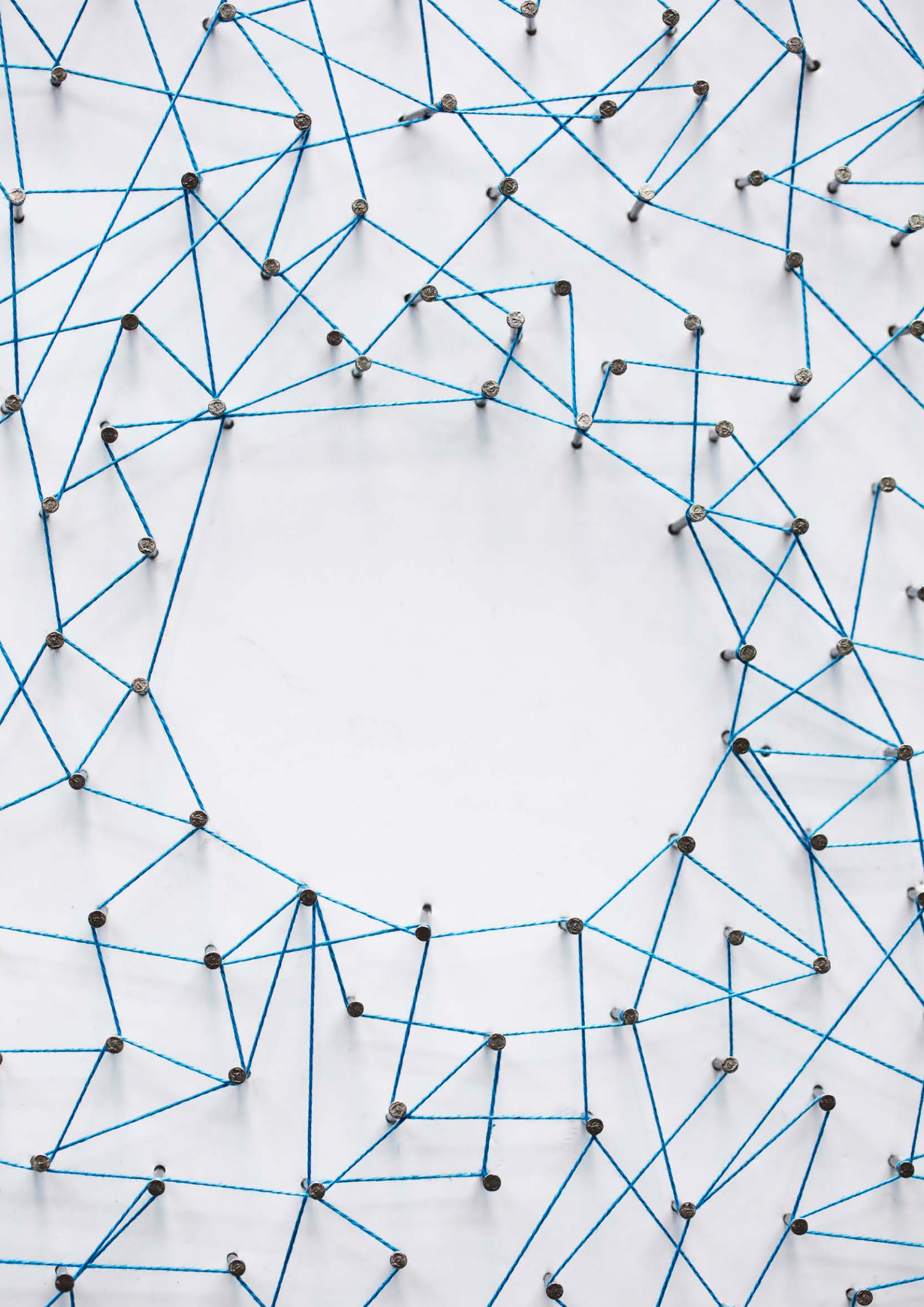


**En matière de politique européenne,  
la Suisse privilégie un nouveau paquet  
d'accords bilatéraux et un accès au marché  
intérieur par secteur**

### ■ Equivalence boursière : mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse

Pour rappel, en juin 2019, l'UE avait dénié à la bourse suisse le principe d'équivalence. Pour faire face à cette situation, la Confédération avait activé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 une mesure de protection. Concrètement, cette Ordonnance prévoit l'obligation d'obtenir une reconnaissance pour les plates-formes étrangères qui admettent la négociation d'actions de sociétés suisses, qui peut être refusée par le Conseil fédéral.

Tout en réaffirmant sa volonté d'obtenir une reconnaissance d'équivalence illimitée de la part de Bruxelles, le Conseil fédéral a décidé de proroger l'Ordonnance précitée jusqu'au 31 décembre 2025 et a ouvert une procédure de consultation en vue de l'inclure dans la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), pour une durée limitée de 5 ans à partir de son entrée en vigueur, étant précisé qu'elle pourrait être désactivée en tout temps avant cette échéance. La consultation s'est achevée le 4 mars 2022.



# 4

## Communication & promotion

### ■ Relations avec les médias

Le 5 octobre 2021, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

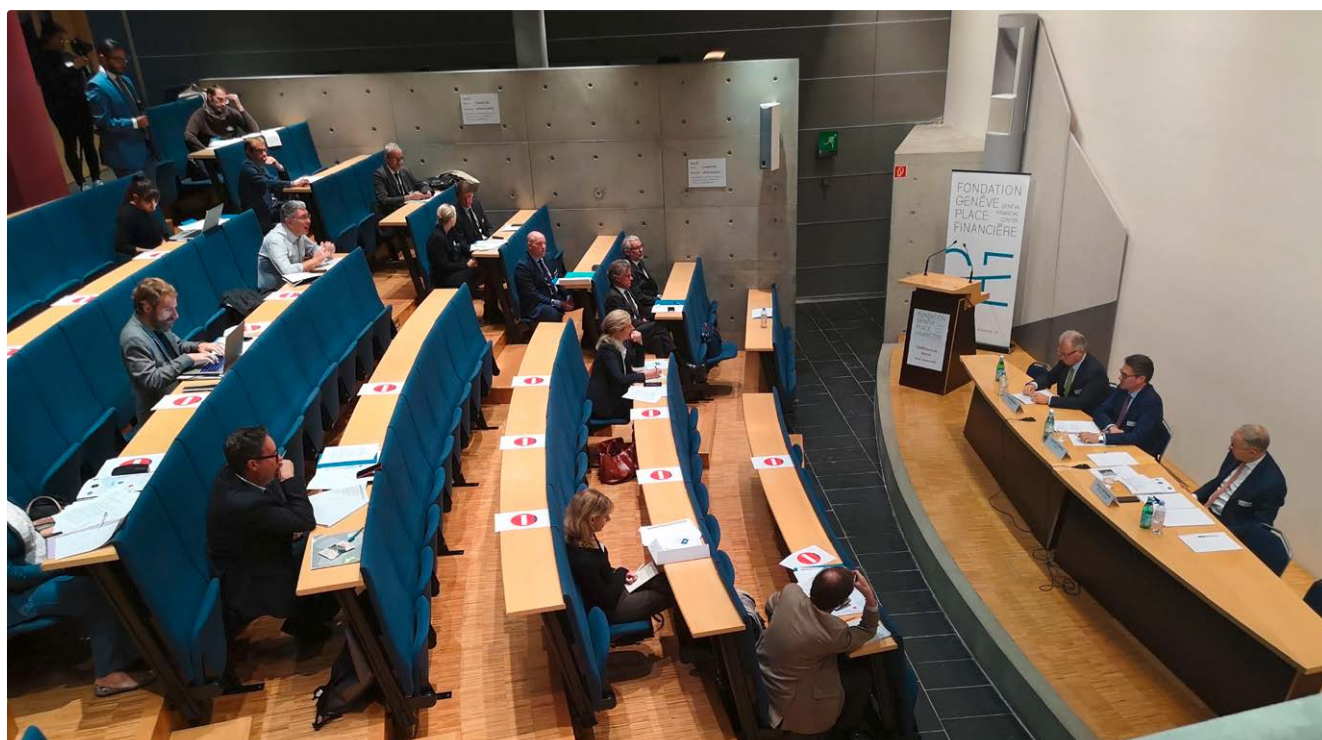
Les journalistes ont largement fait écho de cet événement et se sont penchés sur trois thèmes : la capacité de résilience de la Place financière face à la pandémie de Covid-19 ; le positionnement de la Place genevoise en tant que hub de la finance durable (cf. p. 20) ; les résultats de l'enquête conjoncturelle 2021-2022 (cf. p. 5) et en particulier l'augmentation des bénéfiques et des effectifs attendue pour l'année 2021 ainsi que le dynamisme du marché immobilier genevois. Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Blaise Goetschin (Membre du Conseil) et Edouard Cuendet (Directeur).

Un message commun a sous-tendu ces trois interventions. La solidité de la place financière genevoise lui a permis d'assumer son rôle fondamental durant la pandémie du coronavirus, à savoir celui de pourvoyeuse de crédits

aux entreprises. C'est une Place financière conquérante qui s'engage en faveur d'une transition vers un modèle économique plus durable et qui se trouve en première ligne dans le cadre de la révolution numérique. Pour que le secteur bancaire et financier continue à jouer ce rôle moteur à la sortie de la crise sanitaire, il faut notamment que les conditions-cadres politiques, juridiques et fiscales soient favorables (cf. p. 8).

Dans ce contexte, la relance du dialogue avec l'Union européenne (UE) et l'élaboration d'une fiscalité attractive demeurent des priorités.

**Banques et gérants de fortune genevois affichent un rebond solide", L'Agefi, 6 octobre 2021**



## ■ Finance durable : "Building Bridges"

La nécessité d'une transition vers une économie plus résiliente et durable est unanimement reconnue au sein de la Place financière. En dirigeant les flux financiers vers des activités durables, le secteur financier apporte sa pierre à la transformation des marchés et à l'élaboration des modèles de demain. La finance durable propose une approche basée sur une vision à long terme. Or, cette notion d'équité intergénérationnelle correspond à l'ADN de la Place financière genevoise, qui place le désir de transmission du capital au cœur de son ambition.

Le système financier mondial joue un grand rôle dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Accord de Paris sur le climat. Avec CHF 8'649 milliards d'actifs sous gestion à fin 2021, la Suisse occupe une place au premier rang des centres financiers mondiaux. La Place financière dispose ainsi d'un effet de levier important et la finance durable est en passe de devenir la norme. Les données publiées par Swiss Sustainable Finance (SSF) sur les placements durables effectués dans notre pays sont éloquentes : le volume des placements durables en Suisse a progressé de 30% entre 2020 et 2021, pour atteindre plus de CHF 1'980 milliards. Cette tendance à la hausse se confirme année après année et démontre que le changement de paradigme est en marche.

Les établissements bancaires et financiers sont conscients des risques d'écoblanchiment. Le "greenwashing" correspond à un écart entre les attentes de l'investisseur final et les caractéristiques des produits durables proposés par les institutions financières. Cet écart appelle à une transparence et à une classification accrues des activités durables, en vue de leur vulgarisation auprès des investisseurs finaux. C'est pourquoi, les banques et les gestionnaires d'actifs

Les capitaux investis selon une approche d'investissement durable se montent à plus de  
CHF 1'980 milliards en Suisse

suisses contribuent activement à l'élaboration de normes internationales afin de préciser aux investisseurs et aux acteurs financiers ce qui est considéré comme "vert" (cf. p. 12). Ils ont également développé un savoir-faire pointu qui leur permet d'offrir des produits attractifs conformes aux règles de durabilité dans la gestion de fortune privée et institutionnelle ainsi que dans la banque commerciale et de détail. Dans ce dernier domaine, le risque, la performance et la liquidité représentent des éléments de référence à prendre en compte lors du conseil et de la vente de produits financiers. L'adéquation des produits à un objectif de durabilité doit inclure cette obligation de diversification. Enfin, ce dynamisme s'accompagne d'une formation adéquate des collaboratrices et des collaborateurs (cf. p. 23).

Toutefois, le secteur financier ne constitue qu'un des maillons d'une chaîne qui comprend aussi les investisseurs privés et les autorités publiques. En Suisse, le Conseil fédéral a annoncé différentes mesures en matière de transparence sur les risques financiers liés au climat (cf. p. 12). Au niveau fiscal, la réforme de l'impôt anticipé est indispensable afin de permettre l'expansion des obligations vertes ("Green Bonds")



(cf. p. 15). Ce changement ne pourra en outre pas se faire sans la prise en compte de cette thématique par l'économie réelle. Le défi est donc de renforcer le dialogue et l'engagement commun de tous les acteurs pertinents du secteur financier, de la politique et de la société civile.

Dans ce contexte, la deuxième édition de "Building Bridges" qui s'est tenue en format hybride du 29 novembre au 2 décembre 2021 prend tout son sens. Comme son nom l'indique, cet événement de grande ampleur vise à créer des ponts entre la Place financière et la communauté internationale, dans le but en particulier d'accélérer le financement des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Cette initiative a réuni l'industrie financière, la Genève internationale ainsi que les autorités fédérales, cantonales et communales lors d'un "Summit" le lundi 29 novembre 2021, suivi par 77 événements organisés sous l'appellation "Building Bridges Week" du 30 novembre au 2 décembre 2021.

Plus de 1'450 participant.e.s en présentiel et 7'500 personnes en ligne, issu.e.s de plus de 34 pays, ont contribué au succès de cette manifestation et ont illustré la diversité des acteurs de cet écosystème. La qualité du programme, le haut niveau des orateur.ice.s. ainsi que l'opportunité de développer son réseau ont été salués par les participant.e.s. Le "Summit", qui constitue l'événement phare de la semaine, a réuni près de 500 participant.e.s à la Maison de la Paix. La présence du Conseiller fédéral Ueli Maurer, en charge du Département fédéral des finances (DFF) et d'Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies à Genève, a démontré combien la finance durable est l'affaire de tous. Les discussions et débats qui ont alimenté cette journée ont confirmé les principes et objectifs communs vers lesquels la Genève financière et la Genève internationale

avancent de concert : la transparence, la bonne gouvernance, la gestion des risques, en particulier du risque climatique, la qualité du "reporting" et, enfin, le développement d'une formation adéquate.

Parmi les déclarations marquantes figure celle du Conseiller fédéral Ueli Maurer qui a fait part, en ouverture du "Summit", de l'intention du Conseil fédéral d'introduire en Suisse dans le courant de l'année 2022 "un indice de notation climatique" pour mesurer l'adhésion des sociétés financières aux objectifs de l'Accord de Paris (cf. p. 12). En réponse, la feuille de route, publiée par SSF, ainsi que l'étude menée conjointement par l'Association suisse des banquiers (ASB) et le Boston Consulting Group ouvrent la voie à une collaboration plus étroite entre le gouvernement et le secteur financier (cf. p. 13). La première fournit des recommandations pratiques et des mesures concrètes, dont l'ambition est de faire en sorte que tous les flux financiers et les activités de ce secteur soient alignés avec l'Accord de Paris et permettent à la Place financière d'atteindre le zéro émission nette d'ici à 2050. La seconde indique que les marchés suisses du crédit et des capitaux ont la capacité de lever les CHF 400 milliards de francs dont l'économie suisse a précisément besoin pour atteindre cet objectif du "net zéro".

L'édition 2021 de "Building Bridges" a ainsi permis de passer de la parole aux actes et de lancer cette nécessaire dynamique vers un environnement économique et social durable. Les "Founding Partners", dont fait partie la FGPF, se sont d'ores et déjà donnés rendez-vous du 3 au 6 octobre 2022 pour poursuivre ce mouvement.

 Engagement, Savoir-faire, Genève

## Beyond COP26: What Next on the Climate Agenda







# 5

## Formation

### ■ Favoriser l'excellence

L'une des clés du succès de la place financière genevoise réside dans sa capacité à s'entourer des meilleurs talents. La finance représente un secteur d'activité essentiel pour le marché du travail et pour l'économie genevoise puisqu'elle génère plus de 35'000 emplois et contribue à hauteur de 13% du PIB cantonal. Selon l'Office fédéral de la statistique, à fin 2020, 43% des collaboratrices et des collaborateurs en Suisse possédaient un diplôme universitaire alors que ce chiffre se montait à 28% pour les autres secteurs économiques. Ces mêmes statistiques révèlent aussi que 23% du personnel avait intégré le secteur bancaire suite à la formation professionnelle de base. Ceci démontre qu'il n'existe pas une porte d'entrée unique pour accéder aux métiers de la finance. A cela s'ajoute que le parcours pédagogique se poursuit par la formation continue, seule garante de l'excellence à plus long terme.

### Formation continue : être acteur.rice de son évolution professionnelle

A fin décembre 2021, le secteur bancaire en Suisse comptait environ 90'000 collaboratrices et collaborateurs. En parallèle, dans cette branche économique, 1'941 personnes étaient inscrites au chômage et plus de 3'700 postes restaient à pourvoir. Dans la mesure où le nombre de postes à pourvoir et le nombre de personnes sans emploi, ainsi que, surtout, le rapport entre ces deux valeurs, représentent les principaux indicateurs du marché du travail, on peut estimer que l'emploi bancaire post pandémie se porte plutôt bien. L'enquête réalisée par l'Association suisse des banquiers (ASB), entre la fin 2020 et juin 2021 confirme une tendance réjouissante : l'emploi dans les banques en Suisse a enregistré une légère hausse de 0,2 %, soit 146 postes, et l'optimisme est de mise puisqu'un quart des établissements anticipe de nouvelles créations d'emplois. Au niveau genevois, l'enquête conjoncturelle 2021-2022 réalisée par la FGPF (cf. p. 5) aboutit aux mêmes conclusions.

Ces données démontrent que les employé.e.s du secteur bancaire se distinguent par leur employabilité élevée, c'est-à-dire leur capacité à obtenir un nouvel emploi, à évoluer de façon autonome dans le marché du travail, à conserver un poste et à progresser dans leur carrière. Or, l'employabilité dépend grandement de la formation continue effectuée tout au long de la vie professionnelle.

Selon le Baromètre des opportunités et des préoccupations réalisé par Employeurs Banques, les préoccupations principales des collaborateur.rice.s en 2021 portaient sur la spécialisation accrue des professions bancaires, la densité réglementaire et l'employabilité des seniors. Sur ce dernier point, la part des personnes âgées de 55 à 64 ans est passée de 10% en 2009 à 15% en 2020.

Parmi les spécialisations demandées par l'industrie financière figure la finance durable, car ce sujet fait désormais partie intégrante des stratégies d'investissement (cf. p. 20).



**La formation continue ne présente que des avantages : les collaborateur.rice.s gagnent en employabilité et le secteur financier en compétitivité**

Or, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Swiss Sustainable Finance (SSF) et le Swiss Finance Institute (SFI) partagent le même constat : les connaissances des conseiller.ère.s à la clientèle en matière de durabilité méritent d'être améliorées. Il existe chez les collaborateur.rice.s un réel besoin d'explication portant sur des notions souvent complexes, afin d'être à la hauteur des développements dans ce domaine et des attentes des client.e.s.

A Genève, plusieurs formations continues répondent d'ores et déjà à ce défi. La Haute école de gestion (HEG) délivre un "Certificate of advanced studies (CAS) en finance durable" en partenariat avec SSF. A ce jour, 80 étudiant.e.s ont été certifié.e.s par cette formation qui est reconnue à l'international, preuve en est le Prix de l'innovation obtenu à Paris en 2019. L'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) propose également un certificat de spécialisation en finance durable destiné aux conseiller.ère.s à la clientèle afin de leur permettre de dialoguer avec leurs client.e.s, d'appréhender les motivations de ces dernier.ère.s. et de les traduire dans des solutions d'investissements durables. Fort du succès rencontré par cette formation, l'ISFB offre dès le printemps 2022 une préparation à la certification CFA "in ESG investing".

La certification SAQ CWMA se veut également à l'écoute des évolutions dans le domaine de la finance durable. Depuis son lancement en 2017, le thème essentiel du développement durable a été intégré dans le "Body of Knowledge". Dans le cadre des révisions régulières liées à cette certification, les exigences dans les connaissances des conseiller.ère.s. en durabilité seront renforcées dès 2022 tant pour les nouveaux.elles candidat.e.s que pour ceux.celles ayant déjà été certifié.e.s avant cette date. Pour ces dernier.ère.s, cette mise à niveau se fera lors du renouvellement obligatoire de leur certification tous les trois ans. De cette manière, les 16'000 conseiller.ère.s certifié.e.s SAQ CWMA en Suisse maintiendront leur expertise à un haut niveau. A Genève, l'ISFB, qui fait partie des prestataires accrédités, a octroyé 82 certifications SAQ CWMA ("Certified Wealth Management Advisor") en 2021 et 495 candidat.e.s sont en cours de certification.



### Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Christian Skaanild à la Présidence, de Blaise Goetschin à la vice-présidence ainsi que celles de Jean-François Beausoleil et d'Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

## Formation universitaire : le rôle de la formation dans la transition durable

La formation universitaire n'échappe pas à la vague verte. Elle demeure une porte d'entrée de choix pour accéder aux métiers bancaires, avec, selon l'association Employeurs Banques, 51% des hommes et 31% des femmes au bénéfice d'un diplôme universitaire. Afin de continuer à constituer un vivier de talents pour le secteur financier, les universités redoublent d'effort pour développer des formations dans le domaine de la durabilité.

A Genève, l'Université s'engage dans ce mouvement avec le "Certificate of advanced studies (CAS) Développement durable : horizon 2030", l'objectif étant de traiter des enjeux actuels et futurs de la finance durable en s'appuyant sur une alliance unique de compétences transversales. Parmi les nombreuses formations offertes par l'UNIGE figure également un "Master of Science in Responsible Management" permettant de former les futurs leaders à la notion de responsabilité sociale. En outre, afin de répondre

à la demande croissante des experts en gestion de fortune, le Geneva Finance Research Institute (GFRI) a mis en place un "Master of Science in Wealth Management (GEMWeM)" incluant la finance durable.

Dans ce contexte, le Graduate Institute a également pour ambition de former les spécialistes en finance durable grâce au "Certificate of advanced studies (CAS) SDG investing", qui a déjà attiré une soixantaine d'étudiant.e.s, ainsi qu'au lancement à l'automne 2022 d'un Master en finance durable destiné à l'acquisition de compétences analytiques et quantitatives, à la maîtrise des outils financiers et des approches destinées à répondre aux questions sociales et environnementales. La formation universitaire dans ce domaine est aussi le fruit de partenariats public-privé à l'image du "Swiss Lab for Sustainable finance" (SL4SF), hub de recherche collaboratif basé à Genève.

## ■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. C'est pourquoi, la FGPF s'est donnée pour mission de présenter la variété des métiers bancaires et des différents cursus pour les atteindre. Elle développe également des supports didactiques destinés aux Responsables en ressources humaines et en formation, au personnel bancaire désireux de se perfectionner, ainsi qu'à toute autre personne souhaitant entrer dans la carrière bancaire.

### Formation de base : un modèle qui soutient largement la comparaison avec d'autres filières de formation

Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19, le "Baromètre des transitions", une enquête menée deux fois par an sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), constitue une photographie essentielle de la situation des jeunes lors du passage entre l'école obligatoire et le degré secondaire II. L'impact, en particulier psychologique, du coronavirus sur cette population mérite d'être mesuré. Dans cette perspective, ce baromètre recense les décisions des jeunes en matière de formation à la fin de leur scolarité et évalue la situation sur le marché suisse des places d'apprentissage.

Il est rassurant de constater que les jeunes ont conservé leur optimisme. Bien que légèrement inférieures à 2020, les valeurs moyennes mesurées sont de 7,6, sur une échelle de 0 à 10, pour la satisfaction quant à la formation après la scolarité obligatoire et de 7,4 pour la satisfaction générale de leur propre vie. 82 % des jeunes ont commencé la formation qu'ils souhaitaient à l'été 2021. Toutefois, la pandémie a laissé des traces : pour 34 % des jeunes, la crise du coronavirus a rendu plus difficile leur choix d'orientation. Heureusement, 85 % déclarent avoir été suffisamment soutenus dans leur choix de formation malgré la pandémie et les restrictions qui en découlent.

Dans ce contexte, l'apprentissage reste une valeur sûre dans la mesure où 43% des jeunes suisses ont choisi cette filière après l'école obligatoire. Or, une grande majorité d'entre eux.elles privilégie l'apprentissage d'employé.e de commerce, dans lequel figure l'apprentissage au sein d'un établissement bancaire. Le "Baromètre des transitions" montre que le marché des places d'apprentissage dans ce secteur n'a pas été affecté par la pandémie. Néanmoins, toutes les places d'apprentissage n'ont pas trouvé preneur.euse.s, en particulier en raison de candidatures inadaptées.

En effet, l'apprentissage bancaire se révèle exigeant en termes de compétences linguistiques et d'aptitudes personnelles, telles que l'autonomie, le sens des chiffres ou encore la persévérance. Ce niveau d'exigence contribue

à faire de l'apprentissage bancaire une voie d'accès à une carrière professionnelle réussie, portée par de multiples possibilités de formation continue, dont la possibilité d'obtenir la maturité et d'effectuer un cursus au sein des Ecoles supérieures et des Hautes écoles spécialisées.

Les acteurs de la Place financière considèrent le système dual de formation comme une filière indispensable, car proche de la pratique. C'est pourquoi, ils offrent un encadrement de qualité et proposent des apprentissages permettant de découvrir un grand nombre de métiers de la finance. La qualité de la formation, le suivi attentif des apprenti.e.s et les bonnes perspectives d'emploi à l'issue de l'apprentissage (plus de 85% d'entre eux.elles trouvent immédiatement un emploi et beaucoup restent dans l'établissement qui les a formé.e.s), font de la banque l'une des branches les plus attractives.

Dans ce cadre, la FGPF entretient des contacts étroits avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ainsi qu'avec l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève. Durant l'année 2021, ces discussions régulières ont principalement porté sur la réforme de la formation d'employé.e de commerce dont la mise en application est prévue pour la rentrée 2023. C'est dans le même but que la FGPF participe activement aux travaux de la Commission de formation de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Sur le terrain, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a déployé depuis 2016 une stratégie visant à promouvoir l'apprentissage bancaire auprès des élèves de 10<sup>ème</sup> et de 11<sup>ème</sup> année du Cycle d'orientation. En raison des restrictions liées au Covid-19, les présentations des métiers bancaires n'ont pas pu se dérouler en présentiel en 2021 et ont laissé place à des sessions digitales, à l'image du "Zoom métiers Banque et Finance" organisé le 8 décembre 2021. Au printemps 2022, les visites en présentiel ont pu reprendre. Afin de répondre aux exigences posées par l'apprentissage bancaire, les Cycles d'orientation

■ ■ **La qualité de la formation, le suivi attentif des apprenti.e.s et les bonnes perspectives d'emploi font de l'apprentissage bancaire un cursus très attractif**

et la FGPF ont travaillé main dans la main afin de mettre en place un dispositif permettant de mieux sensibiliser en amont les élèves de 10<sup>ème</sup> année avant la pause estivale. Cette initiative contribue à faire mûrir la réflexion portant sur le choix d'orientation qui devra être effectué durant la 11<sup>ème</sup> année. C'est pourquoi, le dispositif prévoit à l'automne une information plus complète sur les nombreuses opportunités offertes par l'apprentissage bancaire.



## EVÉNEMENT

### Zoom métiers Banque et Finance 2021

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré à la banque s'est déroulé en format digital le 8 décembre 2021. Cet événement a rencontré un vif intérêt de la part des participant.e.s, curieux.ses d'en savoir plus sur les nombreux métiers bancaires à travers une présentation de la place financière genevoise. Ils.elles ont pu également dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprenti.e.s.

### Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

### Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.rice compliance
- Collaborateur.rice fichier client.e.s
- Conseiller.ère clientèle commerciale
- Employé.e de banque "back office"
- Gérant.e de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques



# Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

## Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud * (Président)	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA
Laurent Ramsey * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Denis Pittet	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Vincent Taupin * (jusqu'au 03.12.2021)	CEO, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
François Pauly * (depuis le 03.12.2021)	CEO, Edmond de Rothschild (Suisse) SA

## Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

## Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, Group Managing Director, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Group Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

## Banques en mains étrangères

Jean-François Deroche *	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Peter Gabriele	Président Directeur général, J.P. Morgan (Suisse) SA

## Partenaires

Dominique Fasel	Président de l'Association vaudoise des banques
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Christian Skaanild	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
André Tinguely	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

\* Membres du Bureau

# 7

## Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

### Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet            Directeur  
Teuta Sinani                Assistante

### Communication

Chantal Bourquin            Responsable, Membre de la direction

### Promotion et formation

Nancy Détry                 Gestionnaire de projets  
(depuis le 01.02.2022)

## REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2021, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Meinungsumfrage" de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

## SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève
- Les comptes 2021 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 16 mai 2022
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

# 8

## Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les établissements de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Yves Mirabaud préside cette association, dont le Comité est également composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), Bas Rijke (Managing Director et Member of the Executive Committee de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), et Edouard Cuendet (directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi la diversité de la Place.

Les membres de l'ASFGPF ont eu l'honneur d'accueillir Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge des finances et des ressources humaines, à l'occasion de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 12 novembre 2021. Sa remarquable intervention a suscité un vif intérêt et a permis d'illustrer en particulier les enjeux liés à la fiscalité à Genève (cf. p. 15).

L'Association continue d'attirer des établissements représentant les différents pôles de compétences qui font la force et la diversité de la Place financière, portant ainsi le nombre de ses membres à 45.

Si l'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par la pandémie de Covid-19, impactant les activités destinées à renforcer les liens entre les différents acteurs de la Place financière, le sentiment d'appartenance à un secteur vital pour Genève a été renforcé grâce à l'échange d'informations et l'envoi de newsletters aux membres de l'ASFGPF. Ces dernières ont porté en particulier sur les problématiques en lien avec la pandémie et ses conséquences pour les collaboratrices et les collaborateurs. A cet égard, une étroite collaboration s'est instaurée entre l'ASFGPF et Employeurs Banques.

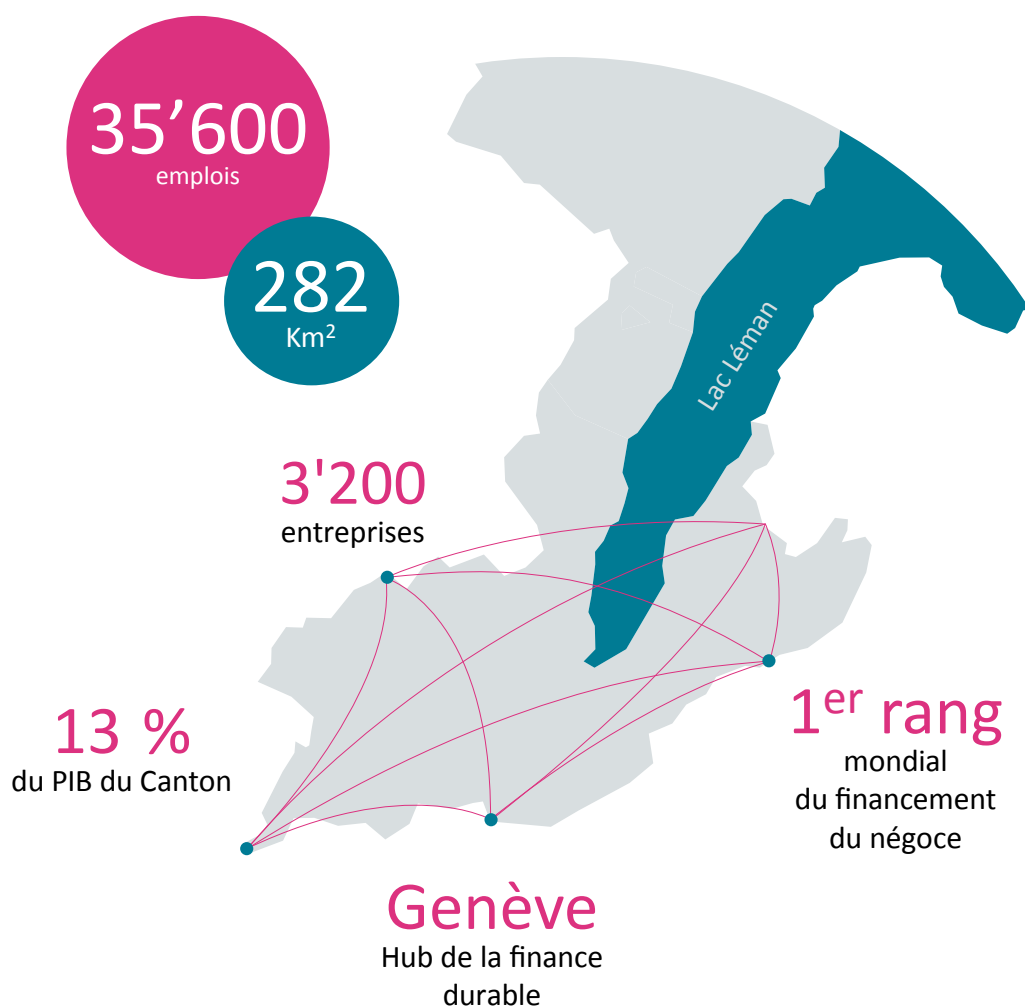


# 9

## La place financière genevoise en chiffres

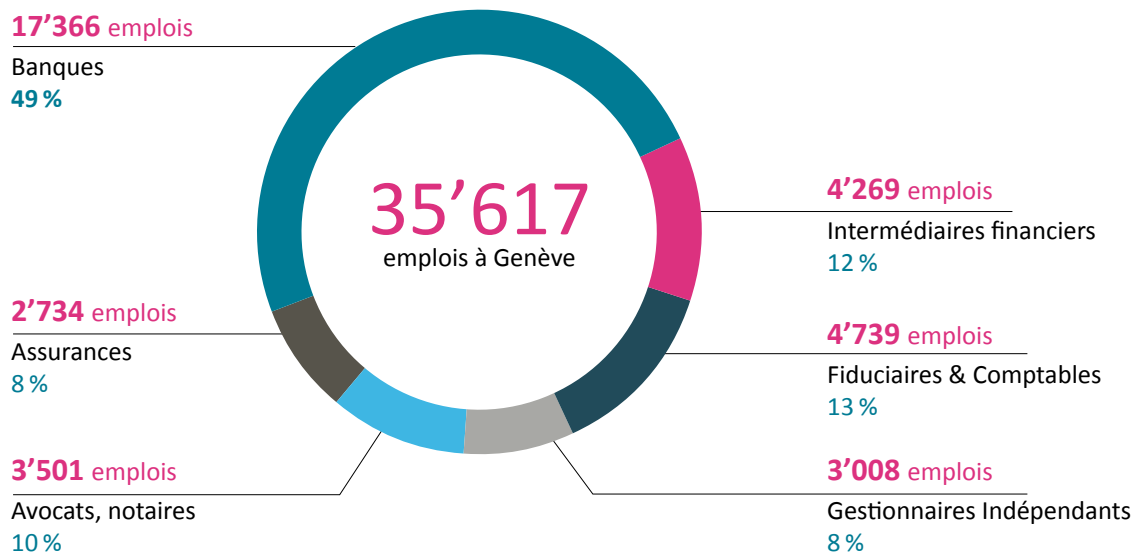
Données au 30 septembre 2020 - prochaine mise à jour en octobre 2022

### ■ La place financière genevoise





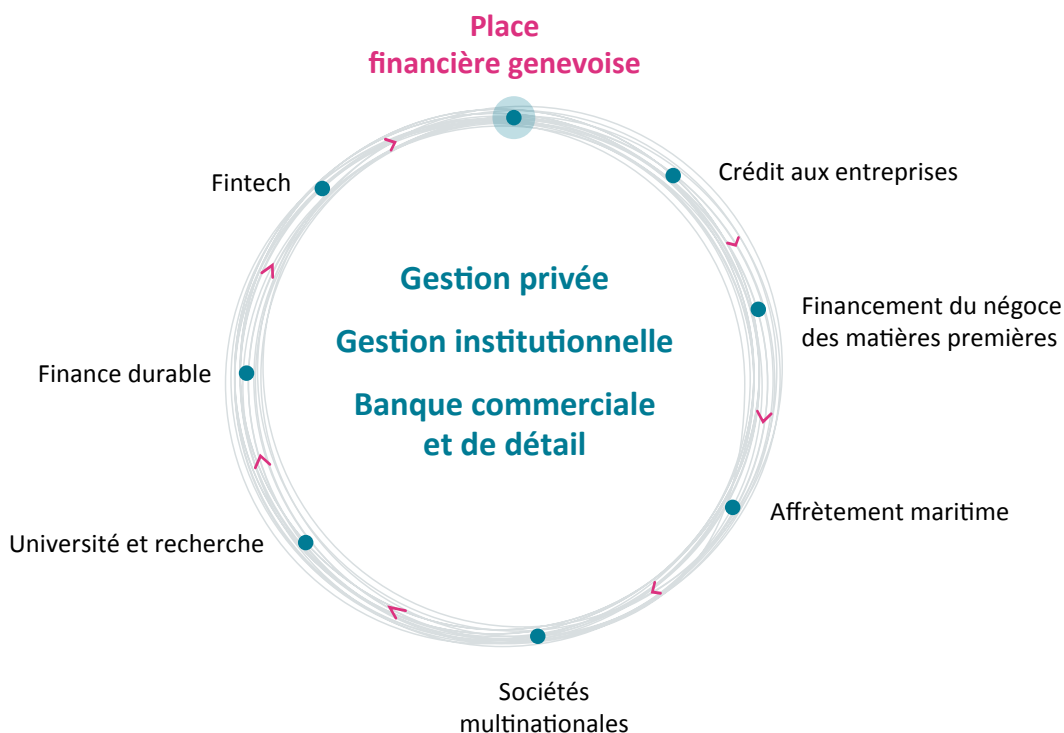
## ■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : FGPF/REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève (DSE) - septembre 2020

## ■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.





## Impressum

### Rédaction

Fondation Genève Place Financière

### Photographies

Fondation Genève Place Financière

### Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève


### Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

### Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2021 est également disponible en français et en anglais sur  
[www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)



1<sup>er</sup>  
rang mondial  
du financement  
du négoce

Formation  
de pointe

Banque  
commerciale  
et de détail

Asset  
Management

Gestion  
de fortune



**Fondation Genève Place Financière**

Rue du Général-Dufour 15

Case postale

CH – 1211 Genève 3

T +41 (0)22 849 19 19

[www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)

[info@geneve-finance.ch](mailto:info@geneve-finance.ch)



#FGPF